

2023-00482478	0469067848	2022	EUR	23.0.3	m04-f	09/10/2023	16		A-ASBL 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	----------

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **UNION EUROPEENNE DES MEDECINS SPECIALISTES**
 Forme juridique : Association internationale sans but lucratif
 Adresse : Rue de l'Industrie 24 N° : 24 Boîte :
 Code postal : 1040 Commune : Etterbeek
 Pays : Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet :
 Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0469.067.848

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 06-04-2006

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 14-01-2023
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2022 au 31-12-2022
 Exercice précédent du 01-01-2021 au 31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.1.1, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 7, A-ASBL 8

N°	0469067848	A-ASBL 2
----	------------	----------

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DAVAL BERTRAND

Clos du Blankedelle 9

1160 Auderghem

BELGIQUE

Début de mandat : 2014-09-12

Fin de mandat :

Personne déléguée à la gestion journalière

MONTEIRO GRENHO JOAO MIGUEL

Rua Joaquim Quirino 75E

2770090 Paço de Arcos

PORTUGAL

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

HAAS OTHMAR

Sterneckstraße 35

9020 Klagenfurt am Wörthersee

AUTRICHE

Début de mandat : 2020-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

KRAJEWSKI ROMUALD

UL. STEFANA Czarnieckiego 56 4A

05-816 REGULY

POLOGNE

Début de mandat : 2012-01-01

Fin de mandat :

Administrateur

PAPALOIS VASSILIOS

Greenwood Close 27

SM4 4HX Morden

ROYAUME-UNI

Début de mandat : 2016-01-01

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.437.911</u>	<u>3.431.919</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>3.436.738</u>	<u>3.430.746</u>
Terrains et constructions		22	3.282.538	3.420.509
Installations, machines et outillage		23	34.171	7
Mobilier et matériel roulant		24	3.065	4.145
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.777	6.085
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	112.187	
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>1.173</u>	<u>1.173</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5.586.339</u>	<u>6.643.065</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>308.132</u>	<u>982.558</u>
Créances commerciales		40	308.132	982.558
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>5.234.520</u>	<u>5.601.834</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>43.687</u>	<u>58.673</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>9.024.250</u>	<u>10.074.984</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>8.192.219</u>	<u>8.269.480</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	3.435.014	3.435.014
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	4.757.205	4.834.466
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>832.031</u>	<u>1.805.504</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	333.360	455.549
Dettes financières		170/4	333.360	455.549
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3	333.360	455.549
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	497.861	1.302.147
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	122.189	806.477
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	261.630	405.644
Fournisseurs		440/4	261.630	405.644
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	112.592	88.626
Impôts		450/3	31.779	29.201
Rémunérations et charges sociales		454/9	80.813	59.425
Autres dettes		48	1.450	1.400
Comptes de régularisation		492/3	810	47.808
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.024.250	10.074.984

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	1.348.025	2.464.651
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Cotisations, dons, legs et subsides			73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	767.225	650.887
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	147.744	140.717
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation			640/8	429.766	127.506
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	3.290	1.545.541
Produits financiers		6.4	75/76B	6.101	38.752
Produits financiers récurrents			75	6.101	30.063
Produits financiers non récurrents			76B		8.689
Charges financières		6.4	65/66B	78.352	115.429
Charges financières récurrentes			65	78.352	109.911
Charges financières non récurrentes			66B		5.518
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-68.961	1.468.864
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	8.300	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-77.261	1.468.864
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-77.261	1.468.864

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	4.757.205	4.834.466
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-77.261	1.468.864
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	4.834.466	3.365.602
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	4.757.205	4.834.466

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	4.566.947
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	153.736	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	4.720.683	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	1.136.201
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	147.744	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.283.945	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	3.436.738	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	3.436.738	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre
- Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	1.173
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	1.173	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	1.173	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
3.435.014	3.435.014

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42) 122.189

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912 333.360

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir 8913

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation 9062

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	11,9	11
76		8.689
(76A)		
(76B)		8.689
66		5.518
(66A)		
(66B)		5.518
6502		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	9,6	3,3	11,9	
101	15.105	3.790	18.895	
102	613.333	153.892	767.225	

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	12	2	13,6
110	8	2	9,6
111	4		4
112			
113			
120	4		4
1200			
1201	2		2
1202			
1203	2		2
121	8	2	9,6
1210			
1211	1	2	2,6
1212			
1213	7		7
130			
134	12	2	13,6
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	9		9
305	3	2	4,1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour l'association ou la fondation
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLE D'EVALUATIONS

Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au conseil d'administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du conseil d'administration.

Dans la mesure où le conseil d'administration juge que les cas d'évaluations non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

1. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

a. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

i. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, en incluant les frais accessoires. Les investissements d'un montant de moins de 250€ sont toujours pris en charge l'année de l'acquisition, même s'ils ont un caractère d'actif permanent.

L'amortissement est toujours linéaire, sauf décision motivée du conseil d'administration, et débute le mois de l'année en cours de laquelle l'investissement a été réalisé et se calcule au prorata temporis des tranches annuelles entières.

Si la durée d'emploi probable de l'investissement est inférieure à la durée d'amortissement prescrite dans la présente, le conseil d'administration doit, au cas par cas, déterminer un taux d'amortissement supérieur à celui repris dans la présente.

En cas de désaffectation ou de revente de l'immobilisé, la valeur nette comptable devra être portée à zéro. Ce taux ne peut en aucun cas être inférieur au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type.

ii. Terrains Les terrains sont repris pour leur valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissement.

iii. Constructions Les constructions sont reprises à leur valeur d'acquisition, et font l'objet éventuellement de réévaluation.

Celle-ci fera l'objet d'une écriture comptable sur base d'une expertise, et après approbation du conseil d'administration.

Sur ce compte, sont activés les frais d'acquisition ou de construction des bâtiments (hors terrain), c'est-à-dire les fondations, les installations pour l'électricité, l'eau, le gaz, le chauffage, les sanitaires, les ascenseurs ainsi que tous autres aménagements intérieurs.

Ne sont pas repris sur ce compte :

- o Les honoraires d'Architectes
- o Les honoraires d'ingénieurs

L'amortissement s'élève à 3% (33 ans). Contrairement à la règle générale, l'amortissement d'une construction ne débute qu'à la date d'utilisation effective du bâtiment.

iv. Travaux de rénovation Les travaux importants de transformation des bâtiments sont activés sur la même base que les constructions. Ce qui, pour rappel, veut dire que l'amortissement s'élève à 3% (33 ans) et que l'activation ne débute qu'à la date d'utilisation effective du bâtiment.

v. Matériel informatique Ce poste comprend les ordinateurs, les écrans, les imprimantes, les tablettes numériques, les rétroprojecteurs ainsi que les logiciels utilisés sur ces matériaux. Tout ce matériel est amorti à hauteur de 33.33% l'an.

vi. Site internet Les investissements liés à la mise en place des sites internet sont amortis à hauteur de 20% par an.

vii. Mobiliers Ce poste comprend essentiellement le mobilier de bureau. Le taux d'amortissement est de 10%

viii. Aménagements Sont repris dans ce poste, les travaux d'aménagement intérieur (conseil en design, Store). L'amortissement appliqué est de 10% l'an.

ix. Récapitulatif des amortissements actés pendant l'exercice			
Actifs Méthode Taux en %	L (linéaire)		D
(Dégressive) A (autres)			
1. Frais d'établissement		N/A	
N/A			
2. Immobilisations incorporelles		N/A	
N/A			
3. Immobilisations corporelles			
Terrain & construction			L 3,33%
Installations, machines et outillage	L 33.33%		
Matériel informatique			L 33.33%
Autre matériel			L 20.00%
Site internet			L 10.00%
Mobilier et matériel roulant			L 10.00%
Autres immobilisations corporelles		L 10.00%	

NB : Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le conseil d'administration doit décider, s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire pour les immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de leur valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

b. CREANCES A UN AN AU PLUS Les créances à an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur sur créances à la date de clôture de la deuxième année d'impayé. Le taux de réduction de valeur est fixé à 100%.

c. PLACEMENTS DE TRESORERIE On y trouve tous les dépôts et placements comptabilisés à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition.

d. VALEURS DISPONIBLES Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

e. COMPTES DE REGULARISATION (Actif) Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis. Ils sont comptabilisés aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants.

2. POSTES DE PASSIF DU BILAN

a. FONDS SOCIAL Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Celui-ci augmente suite à des donations reçues par l'association afin de soutenir durablement les activités.

b. DETTES A PLUS D'UN AN Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

c. DETTES A UN AN AU PLUS Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les provisions concernant les pécules de vacances simples et doubles sont calculées sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux obligations légales en la matière.

d. COMPTES DE REGULARISATION (Passif) Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter. Ils sont comptabilisés aux montants nominaux du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.